



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Direction de l'eau et de la biodiversité**



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité national de l'eau



2 octobre 2025

Introduction

Ordre du jour

1. Installation des membres du CNE élargi
2. Approbation du compte rendu de la réunion du 19 juin 2025
3. Actualités
4. Présentation du bilan des actions du Plan eau
5. Point d'information sur le plan eau pour l'Outre-mer
6. Projet d'orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de performance de l'OFB



Présentation des nouveaux membres du CNE

Elargissement du CNE

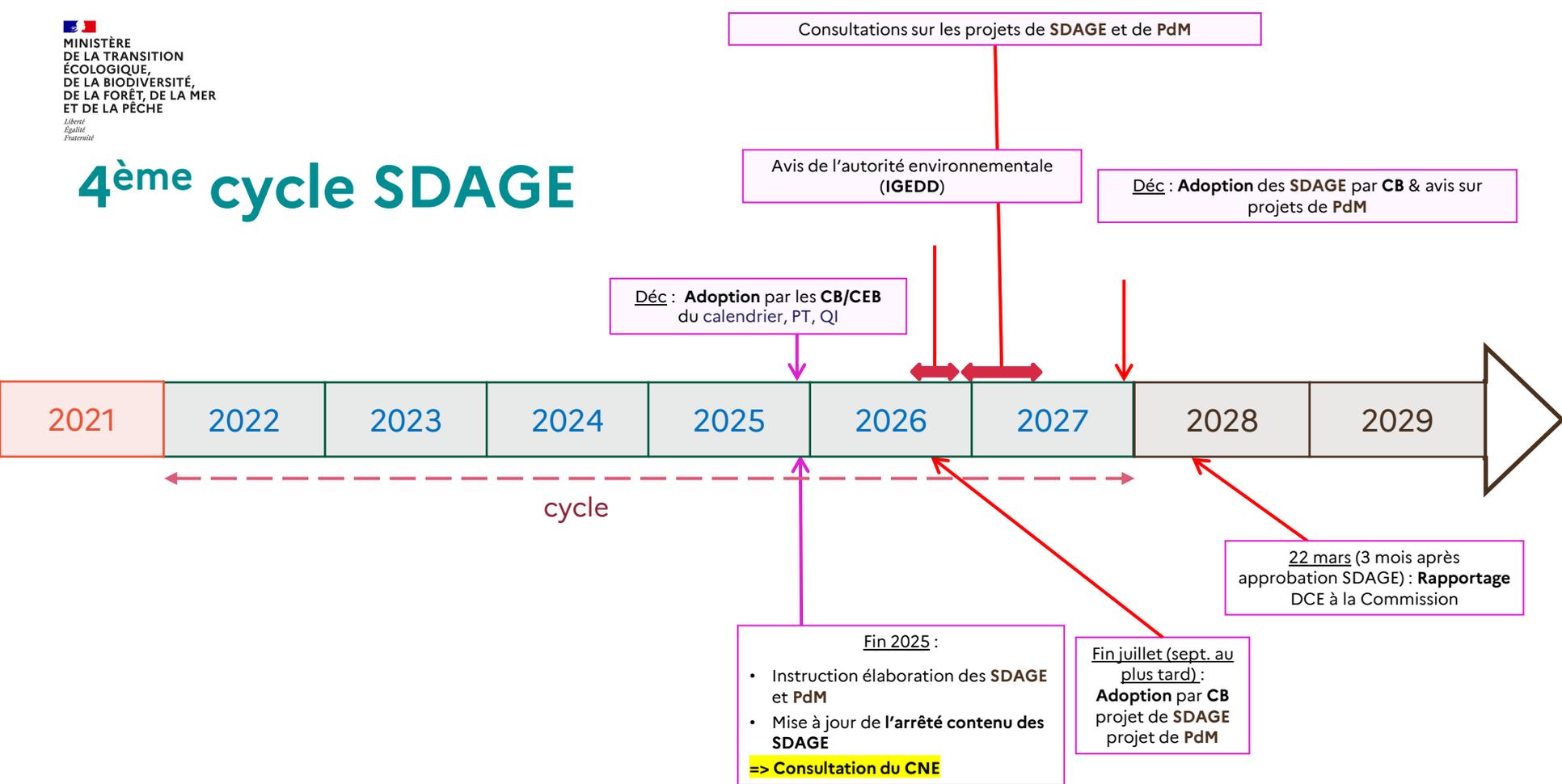
Représentants de l'Etat	Représentants des usagers associatifs	Représentants des usagers professionnels	Représentants des collectivités	Personnes qualifiées
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (+1)	Associations de protection de l'environnement (+3/6) <i>WWF France Léo TYBURCE</i> <i>TARA Henri BOURGEOIS</i>	Interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage (+1) <i>VAHLOR Marie Angélique BARALLE</i>	Association de collectivité (+1) <i>AMORCE Nicolas GARNIER</i>	<i>Martin ARNOULD</i>
CNRS (+1) <i>Gilles PINAY</i>	Associations de riverains (+1) <i>moulins d'aquitaine Elisabeth CAZENAVE</i> ; -1 FNPPR)	Sociétés d'aménagement régional (+1)	Fédération Nationale des SCOT (+1) <i>Françoise ROSSIGNOL</i>	<i>Anne Laure MAKINSKY</i>
INRAE (+1) <i>Alban THOMAS</i>	Associations de la jeunesse (+2) <i>Halina JACQUES</i> <i>Pablo LACOMBE</i>	Représentant des industries de production d'électricité (+1) <i>CNR Eric DIVET</i>	Association nationale des maires de stations de montagne (-1/2)	<i>Alexandre LEDOYEN</i>
BRGM (+1) <i>Alain DUPUY</i>	Représentant des sports de gazon (+1) <i>SPOR&D Pascal GRIZOT</i>	Représentant des entreprises d'assainissement et d'eau <i>UIE Frédéric BOULIER</i>		<i>Thierry VATIN</i>
Banque des territoires (+1) <i>Solène LE FUR</i>	Navigation intérieure (-1/2)	4 syndicats agricoles représentatifs <i>CR Thierry James FACQUER</i> <i>FNSEA Charlotte VASSANT</i> <i>JA Alexandre TOULIS</i>		<i>Patrick FAISQUES</i>
OFB (-1/2)		Chambres d'agriculture (-3/5) <i>Laurent DEGENNE (HDF)</i> <i>Denier CARRETIER (Occ)</i>		
		CCI (-1/2) Entreprises (+2) – MEDEF <i>Sébastien SUREAU</i> & CPME		



Approbation du compte rendu du 19 juin

Actualités

4^{ème} cycle SDAGE



Travaux du CNE en 2025

- **Depuis le dernier CNE :**

- Groupe de travail « restauration des milieux aquatiques » le 2 juillet et le 2 octobre
- Groupe de travail « cours d'eau » les 16 juin et 11 juillet
- CASH 7 juillet et 22 août
- GT Zones humides le 9 juillet
- Groupe national captages le 10 juillet et le 23 septembre

- **Les prochaines réunions de travail :**

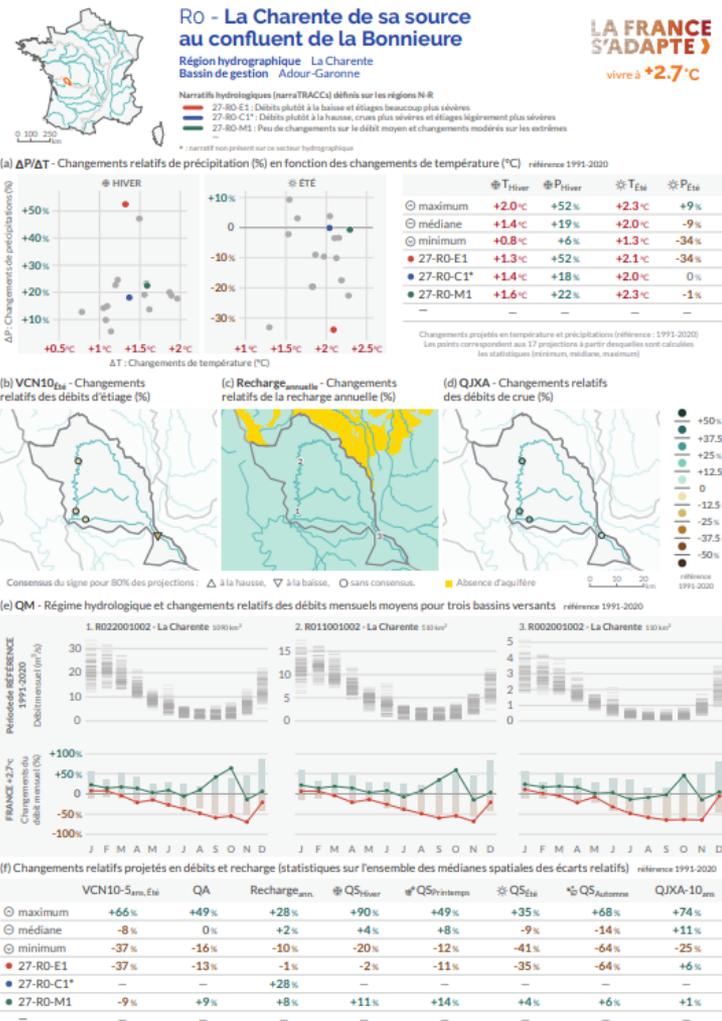
- CCPQSPEA 21 novembre
- CNE 18 décembre

Fiche synthétique Explore 2

- Base de connaissances sur l'impact des changements climatiques sur l'hydrologie
- INRAE a produit des **fiches synthétiques** de l'évolution des débits et de la recharge potentielle des aquifères selon les valeurs de la TRACC pour les 150 secteurs hydrographiques hexagonaux.
Horizon 2050 (+2,7°C)
Horizon 2100 (+4°C)

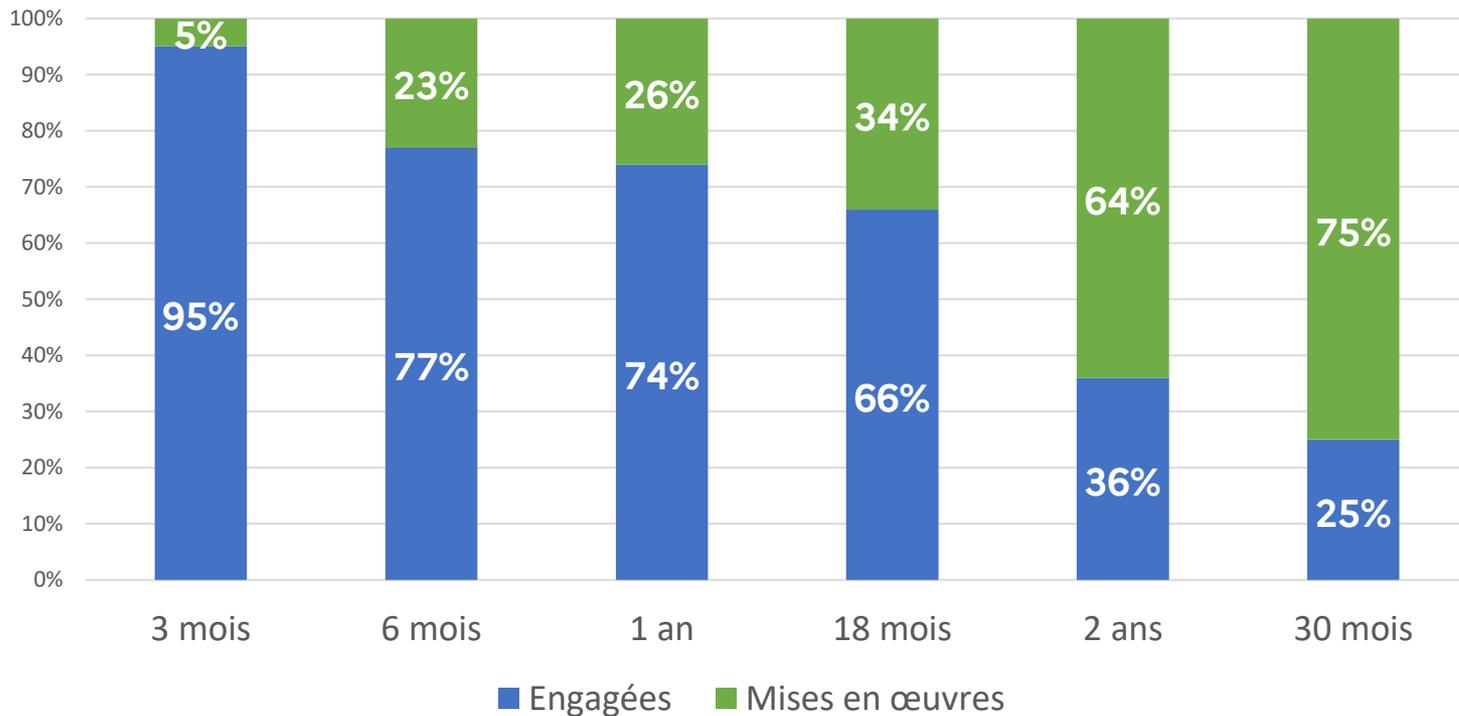
- **Objectif** : faciliter la prise en main des données par les acteurs locaux et enrichir leur boîte à outil pour accompagner les démarches territoriales.

[Fiches disponibles au téléchargement.](#)
[Notice de lecture](#)



Présentation du bilan des actions du Plan eau

Mise en œuvre dynamique des actions depuis le lancement du Plan eau



Axe 1 – Organiser la sobriété des usages de l’eau pour tous les acteurs

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

Axe 2 – Optimiser la disponibilité de la ressource

14

15

16

17

18

19

20

21

22

Axe 3 – Préserver la qualité de l’eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

Axe 4 – Mettre en place les moyens d’atteindre ces ambitions

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

Axes 5 / 6 – Être en capacité de mieux répondre aux crises de sécheresse / Des engagements tenus

50

51

52

53

Axe 1 – Organiser la sobriété des usages de l’eau pour tous les acteurs

1	2	3	4
---	---	---	---

Axe 2 – Optimiser la disponibilité de la ressource

5	6	7	8	9	10	11	12	13
---	---	---	---	---	----	----	----	----

Axe 3 – Préserver la qualité de l’eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

33	34	35	36	37	38
----	----	----	----	----	----

Axe 4 – Mettre en place les moyens d’atteindre ces ambitions

39	40	41	42	43	44
----	----	----	----	----	----

45	46	47	48	49
----	----	----	----	----

Axes 5 / 6 – Être en capacité de mieux répondre aux crises de sécheresse / Des engagements tenus

50	51	52	53
----	----	----	----

Mesures à suivre sur le long cours – poursuivre les moyens engagés

- **Sobriété des acteurs industriels** (Mesure 02)
- **Aides aux économies d'eau pour les particuliers** (Mesure 06)
- **Portage des projets de valorisation d'eaux non conventionnelles** (Mesure 17)
- **Accompagnement des lauréats AMI REUT littoral** (Mesure 18)
- **Soutenir la récupération des eaux de pluie des bâtiments agricoles** (Mesure 19)
- **Moyens de la politique Ecophyto 2030** (Mesure 26)
- **Aides du Fonds vert** à la désimperméabilisation et la renaturation (Mesure 31)
- **Accompagnement des lauréats AAP Innov'Eau** (Mesure 48)

Mesures à suivre sur le long cours – exemples de réalisations à 30 mois

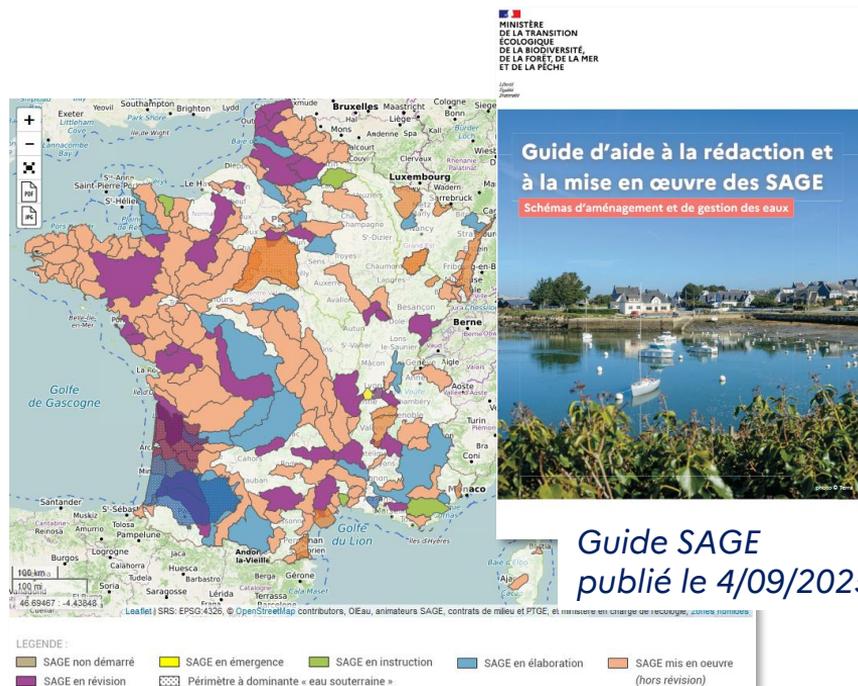
- Aides aux économies d'eau pour les particuliers (Mesure 06) : **41M€** engagés
- Projets de valorisation d'eaux non conventionnelles (Mesure 17) : 300 IAA soit un total de plus de **500 installations ENC**
- **AMI REUT littoral** (Mesure 18) : **8 lauréats** dont **1 en Outre-Mer** pour la 3^{ème} vague en septembre 2025 (**41 lauréats** depuis **2023**)
- **Ecophyto 2030** (Mesure 26) : **fonds de concours et AAP national de l'OFB** à venir
- **Fonds vert** (Mesure 31) : plus de 350 M€ pour soutenir des projets, et **30M€** engagés pour le déploiement du Plan eau à **Mayotte**

Mesures à suivre sur le long cours – objectif financier du Plan : +475M€/an

- **Pratiques agricoles économes en eau +30M€/an (Mesure 04)**
- **Points noirs et sécurisation approvisionnement en eau potable +180M€/an (Mesure 14)**
- **Amélioration du stockage dans les zones humides +50M€/an (Mesure 20)**
- **Fonds hydraulique agricole +30M€/an (Mesure 21)**
- **Pratiques agricoles à bas niveaux d'intrants sur les AAC (MAEC, PSE, aides à l'acquisition foncière) +100M€/an (Mesure 27)**
- **Mise aux normes des stations d'épuration prioritaires +50M€/an (Mesure 29)**
- **Politique de l'eau en Outre-mer +35M€/an (Mesure 40)**

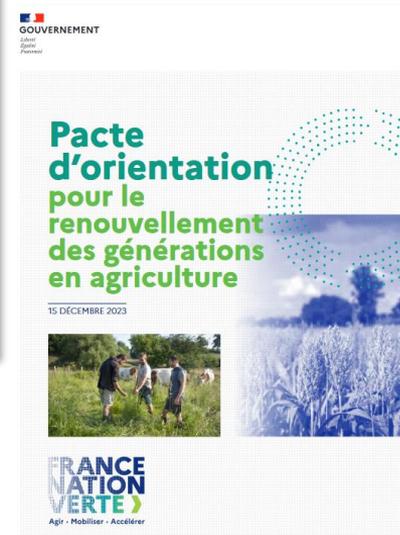
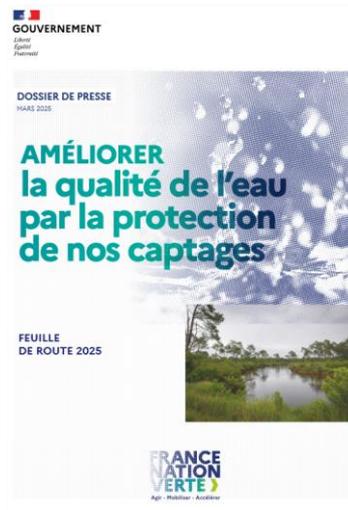
Mesures non finalisées à suivre sur le long cours – animer la dynamique territoriale

- Déployer les **trajectoires de sobriété dans les sous-bassins**, via des SAGE et PTGE (Mesure 10)
- **Réviser les autorisations de prélèvements** dans les bassins versants en déséquilibre (Mesure 11)
- Doter tous les **sous-bassins d'instances de dialogue (CLE)** (Mesure 33) recensement par bassin qui sera bientôt disponible sur Gest'eau



Efforts restant à fournir : mesures en attente d'un cadre juridique ou technique

- Mise en œuvre de la feuille de route captages et **définition des points de captages sensibles** (Mesures 23 et 28)
- Reprise des travaux pour le **soutien aux démarches agroécologiques** dans le cadre du PACTE (Mesure 24)



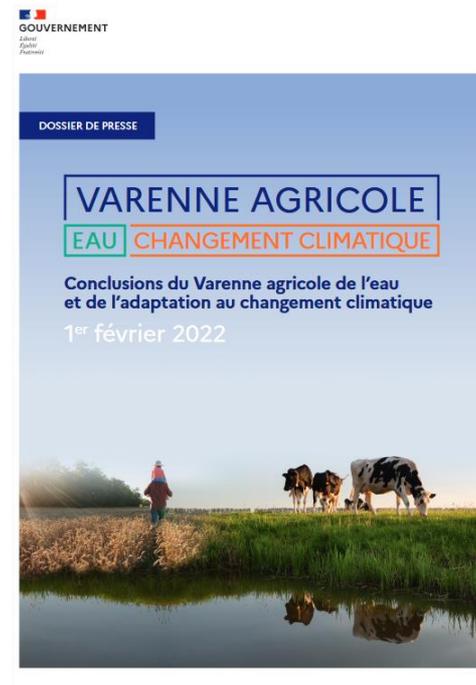
Efforts restant à fournir : mesures en attente d'un cadre juridique ou technique

- Intégrer les **économies d'eau** dans les règles de construction pour les bâtiments neufs (Mesure 03)
- Projet de loi de simplification de la vie économique et décrets d'application pour **l'encadrement des petits prélèvements/forages** (Mesure 13)
- Stratégie de la **recharge maîtrisée des aquifères** (Mesure 22)
- Préciser **les trajectoires de sobriété** dans les bassins (Mesures 9) en Corse et en Outre mer

Efforts restant à fournir : sobriété en agriculture

- Sobriété par les filières économiques (Mesure 1) : mettre en œuvre des **plans de sobriété hydrique des filières agricoles**

Accompagnement par France Agrimer, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le Délégué interministériel à la gestion de l'eau en agriculture.

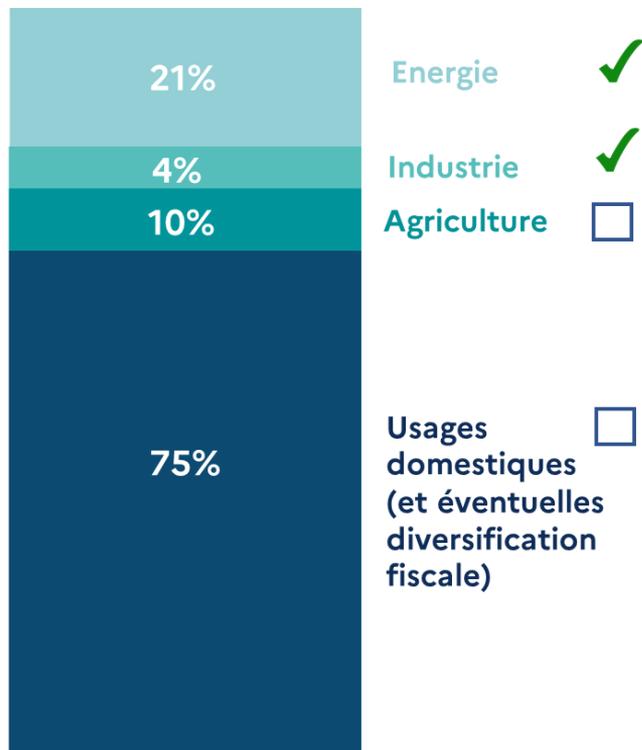


Efforts restant à fournir : financement

- Atteindre l'**objectif de réhausse des moyens des agences** (475M€/an) via les **redevances** (mesure 38)
 - *Objectif prioritaire, correspondant à ce qui a été voté par les comités de bassin pour les 12^e programmes des agences de l'eau*
- Supprimer le **plafond de dépenses des agences** (mesure 39)
 - *Plafond de dépenses relevé à hauteur des 12^{èmes} programmes d'intervention*

Efforts restant à fournir : financement

Schéma de répartition des contributions



Concrétisation

En rouge : contribution manquante

Redéploiement
(31%)



Votes en comités
de bassins
(36%)

158 M€ Consommation Alimentation en eau potable (AEP), performance AEP et Assainissement collectif (ASST)

6,5 M€ Prélèvement irrigation
(+3,5M€)

Loi de finances
(33%)



Perspectives pour les 3 ans du Plan eau

- Mars 2026, 3^{ème} anniversaire du Plan eau
- Priorités des 6 prochains mois :
 - faire adopter les **cadres juridiques et techniques** pour les mesures identifiées ;
 - Poursuivre les efforts engagés sur la **qualité** des eaux (FDR captages) et valoriser les efforts sur la **sobriété** ;
- **Bilan à 3 ans** : enjeu de montrer ce que le Plan eau a permis de mettre en place et de faciliter dans les territoires (bilan d'impact)

Temps d'échange avec la salle

DELIBERATION N° 2025-08 (1/2)

Ayant pris connaissance du bilan à 30 mois du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit « Plan eau », lancé le 30 mars 2023 ;

Considérant la mesure n°38 de ce plan qui synthétise « les moyens des agences de l'eau seront rehaussés de 475M€/an pour accompagner la mise en œuvre du Plan en rééquilibrant les financements », répartis en sept mesures ;

Considérant la mesure n°39 de ce plan qui prévoit que « le plafond de dépenses des agences de l'eau sera supprimé dès le prochain programme d'intervention » ;

Considérant qu'à ce jour le plafond de recettes des agences de l'eau a été remonté de 150 millions d'euros effectif, et qu'un relèvement de 175 millions d'euros est attendu ;

Considérant les discussions budgétaires à venir sur le projet de loi de finances pour 2026 ;

RAPPELLE l'importance de la dynamique soutenue par le Plan eau dans les territoires pour répondre aux objectifs de sobriété, d'amélioration de la disponibilité de l'eau, de réduction des pollutions et de gouvernance, impliquant tous les acteurs et usagers de l'eau ;

REAFFIRME les principes selon lesquels, d'une part, il ne peut y avoir de dépenses sans recettes et, d'autre part, les efforts de contributions doivent être équitablement répartis entre les usagers afin que les aides bénéficient à tous aussi équitablement ;

DELIBERATION N° 2025-08 (2/2)

CONSTATE que la suppression du plafond de dépenses des agences de l'eau relève de la loi et regrette qu'elle n'a pas pu être portée dans un vecteur législatif adapté depuis l'annonce du Plan eau, bien que ces plafonds aient été relevés dans les 12èmes programmes d'intervention.

CONSTATE la progression de la capacité d'intervention des agences de l'eau entre les 11èmes et les 12èmes programmes, qui dépend du relèvement de leur plafond de recettes qui s'établit, au dernier bilan de la mesure n°38 du Plan eau, à +300 millions d'euros, dans l'attente d'un nouveau relèvement du plafond de recettes des agences de l'eau en lien avec les prévisions de recettes affectées aux agences de l'eau et la mise en place des mécanismes de financement sous-jacents ;

DEPLORE la ponction de la trésorerie des agences de l'eau sur l'exercice 2025

DEPLORE que deux ans et demi après son lancement, le Plan eau ne dispose pas encore des moyens financiers appropriés pour jouer son rôle d'effet levier, en particulier sur les mesures encore en cours, afin d'apporter les résultats escomptés ;

APPELLE DE SES VŒUX à ce que le projet de loi de finances pour 2026 tire toutes les conclusions des mesures du Plan eau.

Conférences « L'eau dans nos territoires »

Gouvernance

- **Présidents de CB/CEB et préfets coordonnateurs de bassin :**
-> organise des conférences dans les bassins
- **COPIL politique national :**
-> identifie les pistes d'actions prioritaires sur la base des travaux
- **Référents thématiques** (experts qualifiés et/ou grands témoins) :
-> apportent leur expertise pour chaque thématique
- **Directions d'administration centrale :**
-> réalisent les synthèses nationales
- **Comité national de l'eau :**
-> rend un avis sur les travaux des conférences et la synthèse nationale

Conférences « L'eau dans nos territoires »

7 thématiques socles (1/2)

Exemples de questions



Le partage de la ressource



La réduction des pollutions



La gouvernance



Le financement et le prix
de l'eau

- Faut-il **ajuster** les **tarifs et redevances** en fonction des **priorités des usages** ?
- Dans quelle mesure les **solidarités amont/aval, aval/amont** et **inter-territoires** seraient-elles à **renforcer** ?
- Quelles **solutions** pour garantir un **approvisionnement** considérant la **dépendance nationale** à l'importation de certains **réactifs** et de **charbon actif** ?
- Comment renforcer la **concertation à l'échelle locale** / comment **faciliter** la mise en place de **CLE** ?
- Comment améliorer l'**évaluation des besoins d'investissement** pour le **grand cycle de l'eau** ?

Conférences « L'eau dans nos territoires »

7 thématiques socles (2/2)

Exemples de questions



La gestion des risques
(inondation et sécheresse)



L'accompagnement des
collectivités compétentes



La mobilisation du grand public



Thématiques locales
(ex : continuum terre / mer)

- Comment **anticiper** les **inondations graves** ?
- En période de **sécheresse**, comment renforcer la **solidarité interbassins** ? inter-usage ?
- Comment **structurer** et **articuler** les différents modèles de gouvernance (syndicats mixtes, EPTB, EPAGE, SAR, ...) et les **financements associés** ?
- Les objectifs en matière **d'information, éducation et consultation** sont-ils bien **définis** ? **atteints** ?
- Quelles sont les **spécificités** du **territoire** ? Comment les prendre en compte ?

Conférences « L'eau dans nos territoires »

Calendrier des conférences

national

- Mai-Juin : cadrage des conférences par le comité de pilotage

bassins

- Juin à mi-October : débats dans les bassins

national

- Mi-octobre à mi-novembre : réalisation des synthèses nationales des débats et production des avis des référents thématiques
- Fin novembre : validation par le COPIL
- Décembre : formalisation de l'avis du CNE
- Hiver : transmission du dossier au Premier ministre

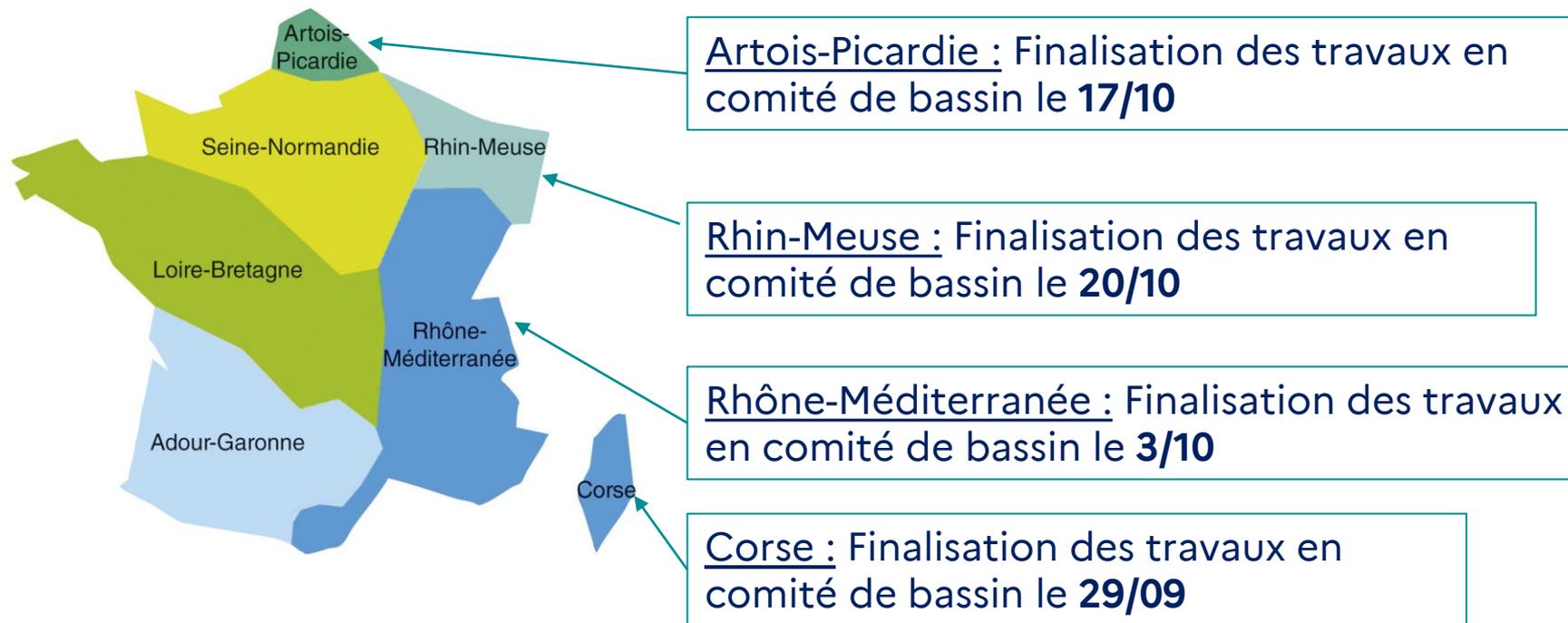
Conférences « L'eau dans nos territoires »

Bilan intermédiaire des bassins à mi-septembre

- Finalisation des remontées des bassins pour mi-octobre au travers de réunions des comités de bassins
- Depuis juin, plusieurs modalités de participation mises en place :
 - Sur la mobilisation de partenaires
 - Sur les modalités de contribution
 - Sur l'appui à des travaux antérieurs ou parallèles (COP régionales)
- Contributions des partenaires nationaux : [lien vers le site](#)

Conférences « L'eau dans nos territoires »

Bilan intermédiaire des bassins à mi-septembre



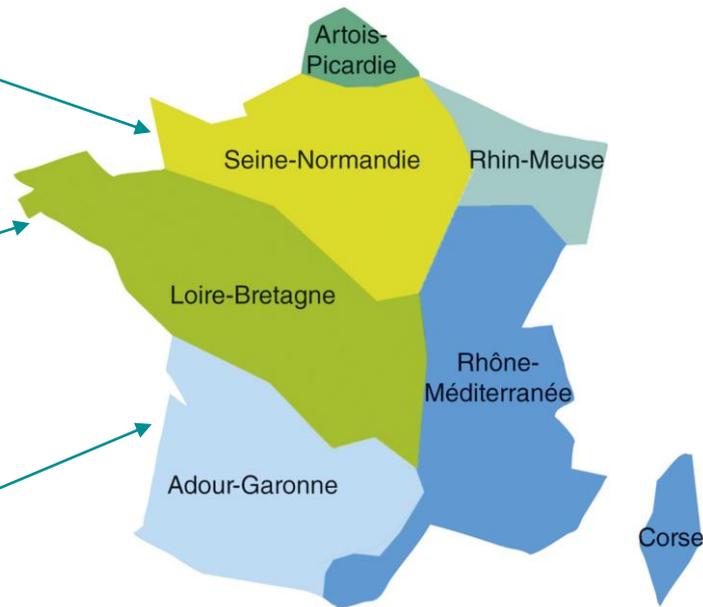
Conférences « L'eau dans nos territoires »

Bilan intermédiaire des bassins à mi-septembre

Seine-Normandie : Finalisation des travaux en comité de bassin le **14/10**

Loire-Bretagne : Finalisation des travaux en comité de bassin le **14/10**

Adour-Garonne : Finalisation des travaux en comité de bassin le **09/10**



Conférences « L'eau dans nos territoires »

Bilan intermédiaire des bassins à mi-septembre

Guadeloupe : Conférences programmées le **21/10**

Martinique : Conférences le **20/11** (nouvelle date en amont en cours de confirmation)

Mayotte : Conférences réalisées le **30/09**

La Réunion : Conférences réalisées le **3/07**

Guyane : Conférences programmées le **3/10**



Conférences « L'eau dans nos territoires »

Produits de sortie prévisionnels

- Synthèses des contributions par bassin
 - Synthèses nationales thématiques
 - Pistes d'action prioritaires du COPIL
 - Avis du CNE
- 
- Bonnes pratiques, projets de territoires à valoriser
 - Freins et pistes de solution identifiés
 - Actions à renforcer ou à mettre en place

Temps d'échange avec la salle



Présentation de réalisations concrètes dans le cadre du Plan eau



Feuille de route de l'ingénierie et du génie écologiques (mesure 32)

Feuille de route de l'ingénierie et du génie écologiques

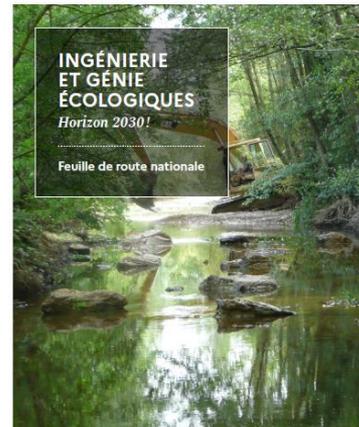
Feuille de route lancée le 24 juin 2025

Ambition

Co-construite avec les chercheurs, les gestionnaires d'espaces, les entreprises de la filière, elle vise à mobiliser tous les acteurs avec l'ambition d'ici à 2030 de :

Rendre quasi-systématique le recours des porteurs de projets (gestionnaires d'espaces, aménageurs, industriels, logisticiens) aux compétences et outils de l'ingénierie et du génie écologiques et

D'homogénéiser la qualité de l'accompagnement des projets

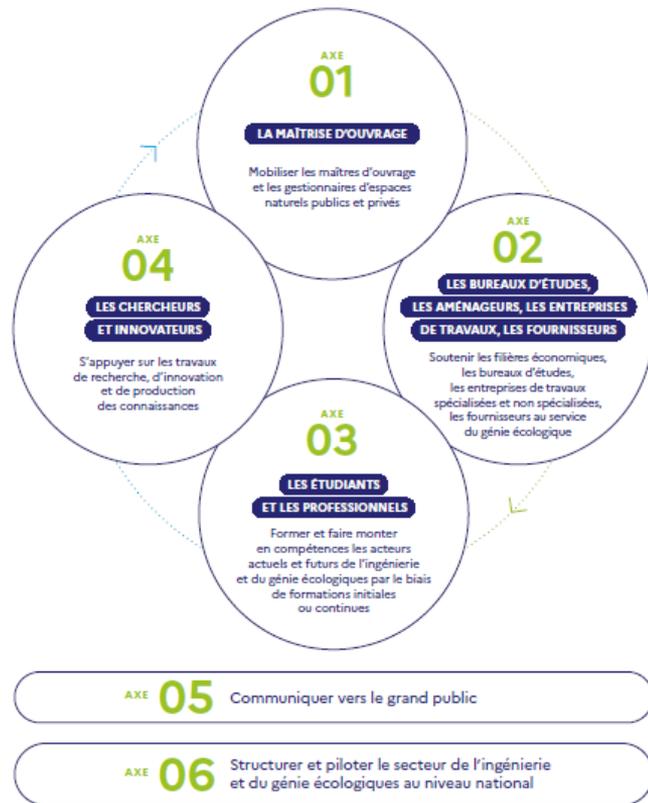


Feuille de route de l'ingénierie et du génie écologiques

6 axes stratégiques

15 actions phares

42 actions complémentaires



Feuille de route de l'ingénierie et du génie écologiques

Exemples d'actions nouvelles

- Des solutions proposées aux élus à toutes les étapes d'un projet local : **le parcours élu**
- Publier un guide sur la **rédaction des cahier des charges** de travaux dès le salon des maires 2025
- Réaliser une **gestion prévisionnelle des emplois et compétences** sur la filière
- Traitement des déchets verts contaminés par des espèces exotiques envahissantes – **territoires ultra-marins**
- Mettre en place un **portail national des formations** initiales et continues
- Etudier la faisabilité d'un **fond commun de coopération scientifique**

Des actions « à fort impact » renouvelées

- Le prix du génie écologique
- L'annuaire des entreprises
- Les règles professionnelles, normes Afnor et certifications



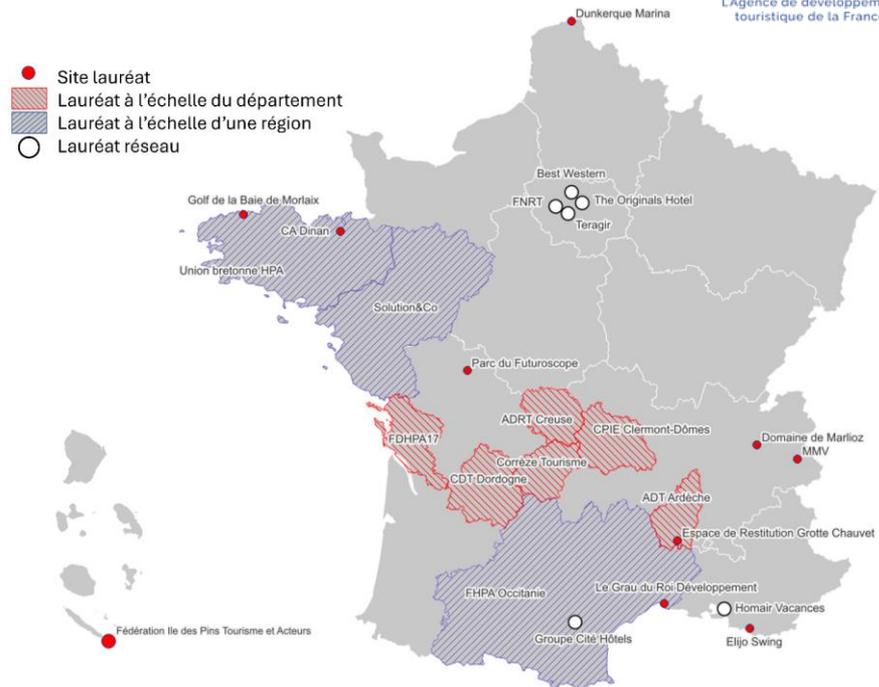


Présentation de l'AMI Eau / Atout France

La sobriété dans les filières du tourisme

AMI « GESTION DES RESSOURCES EN EAU DANS LE TOURISME »

- **Objectif** : faciliter l'émergence de projets et pratiques exemplaires et structurants, contribuant à la préservation et à une meilleure gestion des ressources en eau.
- **Contexte** : étude sur la gestion de l'eau dans le tourisme initiée par la Direction Générale des Entreprises et construction de plans de sobriété hydrique avec les filières touristiques
- **Démarches visées** : la réduction des consommations au travers des démarches suivantes :
 - Diagnostic des consommations d'eau permettant l'identification de leviers techniques de réduction des consommations, potentiellement via des solutions innovantes.
 - Diagnostic de réseaux, pour l'identification des fuites d'eau.
 - Identification de leviers comportementaux visant à modifier les pratiques (sensibilisation, formation)
 - Facilitation de la concertation entre acteurs clés



Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de sélection le 14/11/2024 - Signature convention Avril 2024 - Accompagnement -> 31/12/2025 + Avenants 2026
Enveloppe	<ul style="list-style-type: none"> - Enveloppe globale : 721 535 € - Maximum 50 000€ par lauréat - 59 candidatures et 23 lauréats (dont 1 projet regroupant 3 lauréats)



Présentation du plan eau pour l'Outre-mer

Actualités des territoires

Des points d'alerte :

- **Chido et Dikelédi à Mayotte en 2024 et 2025**
- Mission inter-IG – Mission Facon – PJJ Mayotte Refondation
- Des structures compétentes encore en grandes difficultés : SMGEAG en Guadeloupe, Odyssi en Martinique

Des épisodes de sécheresse sans précédent :

- Allongement des saisons sèches dans les Antilles
- Crise sécheresse à l'ouest de la Réunion
- Crise sécheresse en Guyane en 2023 et 2024
- Une multiplication des arrêtés sécheresse

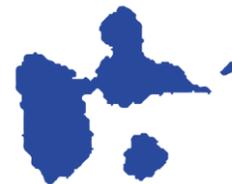


6^e campagne de forage à Mayotte

Actualités des territoires

Guadeloupe:

- La structuration du SMGEAG se poursuit avec l'objectif de réduction du personnel et des coûts d'exploitation ;
- Marie-Galante lance le 1^{er} PTGE ultramarin.



Martinique:

- L'habilitation de la Collectivité Territoriale de Martinique pour les services d'eau et d'assainissement est enclenché et permettra un meilleur partage de l'eau à l'échelle de l'île.



Guyane:

- Le transfert de compétence au EPCI est à l'arrêt, les communes sont dans la dynamique de renouvellement des Contrats de Progrès.



Actualités des territoires

La Réunion :

- L'île a subi une sécheresse notable en 2024 mettant en avant les fragilités de la ressource. Le Département s'engage dans un projet visant à mieux répartir la ressource et en optimiser son usage par un projet de REUT sur la STEP principale de l'île.



Mayotte:

- Le Plan Eau Mayotte est en cours de réalisation avec les 6^e et 7^e campagne de forage, l'usine de dessalement dont les travaux de dessalement ont démarré et la relance du projet de 3^e barrage ;
- En Assainissement, dont les carences (18 % de la population en collectif) de gros projets structurants sont en cours de réalisation comme la STEP et les réseaux de Koungou (30 000 eh à terme), la STEP de Mamoudzou-sud ou de Petite-Terre



Actualités des territoires

Saint-Martin:

- L'usine de dessalement, unique ressource de l'île est en cours de réhabilitation. Parallèlement, le projet d'une nouvelle usine est à l'étude pour une mise en service à l'horizon 2030.



Saint-Pierre et Miquelon:

- Ce territoire a intégré le PEDOM en 2024. L'enjeu principal est l'assainissement qui a deux chantiers notables :
 - La réhabilitation du réseau de St-Pierre, en cours de réalisation avec à terme la construction d'une STEP en 2028 ;
 - Le déplacement du village de Miquelon et donc la réalisation d'une STEP de 150 eh et du réseau neuf.



Les nouveautés de l'instruction ministérielle du 12 juillet 2024 du plan eau DOM

1. Un volet qualité sanitaire de l'eau avec les PGSSE
2. Un volet obligatoire de développement d'une politique sociale de l'eau (politique tarifaire)
3. Une plus grande prise en compte de l'ANC
4. Une prise en compte de la directive eau potable transposée dans l'ordonnance de décembre 2022
5. Un volet résilience renforcé avec un objectif de plan ORSEC
6. Réaffirmer le rôle des offices de l'eau
7. Prendre en compte la planification écologique et ses mesures phares : REUT, SFN, GEMAPI, Sobriété, PTGE,
8. Davantage associer la société civile
9. Renforcer l'évaluation et les conditionnalités



Avancement des Contrats de Progrès

- Les contrats de Progrès ont principalement été **élaborés de 2018 à 2020** pour une durée de **5 ans**.
Leur échéance est en 2024 ou 2025, exceptés ceux de St Martin et Mayotte en 2026 et 2027.
- L'instruction de 2024 permet de **prolonger jusqu'en août 2026**, sous réserve de Schéma Directeur en cours d'élaboration
- Les collectivités signataires ont demandé ces prolongation et s'engagent ou vont s'engager en 2026 dans la rédaction de leur second Contrat de Progrès

Point Transfert de compétence en Guyane

- Texte voté à l'assemblée ne prévoit pas de particularités pour l'Outre-mer
- Etudes lancées par les EPCI de Guyane sur le transfert stoppées depuis fin 2024
- Communes importantes : Kourou, St Laurent du Maroni, pas favorables au transfert
- Remise en cause forte du transfert de compétences en Guyane
- Les autres territoires ont déjà transféré leurs compétences depuis plusieurs années, les derniers transferts s'étant opérés en 2020.

Point REUT

- 2^e vague de candidatures : 5 dossiers déposés d'Outre-mer (4 à la 1^{ère} vague : CAESM, CASUD, LEMA et SxM)
- CC Marie-Galante directement éligible aux aides de l'OFB, les autres projets sont à accompagner par le Cerema

Porteur de projet	Recevabilité au programme	Éligibilité à l'aide
CC Marie-Galante	recevable	OUI (commission d'avril)
Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement en Guadeloupe (SMGEAG)	recevable	NON CCTP à compléter
ODYSSI – Régie des Eaux	recevable	NON CCTP à compléter
Communauté Intercommunale des villes solidaires (CIVIS)	recevable	NON CCTP à compléter
CA du centre littoral (CACL)	recevable	NON CCTP à compléter

Point PTGE

Trois projets de PTGE :

- Marie Galante : la CCMG vient de lancer la consultation pour le choix du Bureau d'études
- Saint-Martin : la Collectivité est en recherche de financements pour lancer la démarche
- Mayotte : le PTGE a été inscrit dans le Plan Eau Mayotte

Objectifs : partager un plan d'action de gestion et de partage de la ressource multi-acteurs sur des territoires très contraints

Les recommandations du rapport de la Cour des comptes

1. Le principe de conditionnalité des financements à des résultats

Les indicateurs techniques sont trop peu renseignés : 29% en moyenne en 2022.

Afin de renforcer la logique de conditionnalité des financements :

- Une attention sera portée à l'amélioration du remplissage des données.
- De nouveaux objectifs plus stratégiques seront définis.

Les recommandations du rapport de la Cour des comptes

2. Les capacités de suivi des autorités organisatrices sur leurs prestataires et délégataires

- La gestion privée des services d'eau et d'assainissement est prééminente dans les territoires couverts par le Pedom.
- Les collectivités peuvent être mises en difficulté par leur manque de compétences et d'ingénierie.
- La Cour des comptes appelle à renforcer le suivi et le contrôle du service rendu par les opérateurs privés.

Les recommandations du rapport de la Cour des comptes

3. L'association des usagers (participation, concertation et communication)

- La mise en œuvre des contrats de progrès laisse peu de place aux usagers ou à leurs représentants.
- Les questions de participation, concertation et communication seront mobilisées d'avantage au sein du Pedom.

Les recommandations du rapport de la Cour des comptes

4. L'optimisation du recouvrement

- En 2022, les territoires du Pedom sont caractérisés par un taux d'impayés de 15.9% pour l'eau et 17.4% pour l'assainissement, avec une tendance à la dégradation.
- Ce fort taux d'impayés pèse lourdement sur les capacités financières des services.
- Un travail sur la tarification des services, la lutte contre les impayés et l'optimisation des méthodes de recouvrement sera mené.

Nouvelle feuille de route du PEDOM National

16 actions terminées !

De nouvelles actions :

- Assurer le suivi et la dynamique de renouvellement des Contrats de Progrès
- Renforcer le pilotage national du PEDOM
- Impulser le déploiement de méthodes rapides de surveillances microbio et physico
- Renforcer le principe de conditionnalité des financements à des résultats
- Renforcer les capacités de suivi des autorités organisatrices sur leurs prestataires et délégataires

Nouvelle feuille de route du PEDOM National

De nouvelles actions :

- Intégrer dans le pilotage du Pedom, l'appui aux travaux sur la tarification, la gestion des impayés et le recouvrement des factures en lien avec la DGFIP ;
- Sur les formations, développer les formations sanitaires ;
- Créer d'un réseau d'échanges Outre-mer sur l'eau à l'attention des agents des collectivités ;
- Adapter la réglementation des FPV pour les installations d'ANC ;
- Développer les actions GEMAPI en lien avec le petit cycle de l'eau
- Déployer la démarche Explore 2 en Outre-mer : élaborer des feuilles de route par territoire ;
- Préparer et participer aux événements de l'année 2025 : CGOMED 974, etc.

Présentation des orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de performance de l'OFB

Renouvellement du Contrat d'objectifs et de performance de l'Office français de la biodiversité

Qu'est-ce qu'un COP ?

Un outil au service de la performance :

- outil de pilotage de l'établissement au regard des objectifs de performance assignés par les tutelles
- qui s'inscrit dans la lignée des autres outils de pilotage des EP : lettres DG, bilatérales de direction

Un document contractuel stratégique entre l'Etat et l'opérateur, qui :

- fixe les orientations de son action pour une période donnée et définit leurs modalités de mise en œuvre
- a vocation à couvrir plusieurs années (5 ans pour le COP OFB) → 2026-2030
- résulte d'une co-construction entre les tutelles et l'établissement

Ce qu'il n'est pas :

- un rapport d'activités
 - un contrat de moyens
-

Cadrage réglementaire

- L'article R.131-28-5 du code de l'environnement prévoit que le **CA délibère sur « les orientations stratégiques de l'établissement et la politique générale de l'établissement, compte tenu du cadrage fixé par le Gouvernement ainsi que sur le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement »**
 - L'article R.131-28-10 du code de l'environnement prévoit que « le **comité national de l'eau**, le comité national de la biodiversité, le conseil national de la mer et des littoraux et le conseil national de la chasse et de la faune sauvage sont consultés sur le projet d'orientations stratégiques de l'Office français de la biodiversité, avant délibération de son conseil d'administration. (...) »
- **consultation pour avis de 4 instances CNE, CNB, CNML, CNCFS sur le projet d'orientations stratégiques du COP avant adoption par le CA des orientations stratégiques**
-

Cadrage fixé par le Gouvernement

Lettre de cadrage signée par Mme PANNIER-RUNACHER, ministre chargée de l'Environnement, et par Mme GENEVARD, ministre chargée de l'Agriculture, le 18 mars 2025

Madame la Présidente,

Le premier contrat d'objectifs et de performance (COP) signé le 18 janvier 2022 entre l'OFB et ses ministères de tutelle a permis de fixer un cadre d'intervention structuré autour de quatre orientations stratégiques (concourir à la transition écologique, agir dans les territoires, avancer avec l'ensemble des partenaires et bâtir une culture d'établissement pour partager une vision commune) ainsi que 27 objectifs opérationnels structurés autour des missions prioritaires de l'OFB (plus de 30 indicateurs accompagnés de valeurs cibles) et un volet Outre-mer.

L'année 2025 doit être mise à profit pour en dresser le bilan et conduire son renouvellement pour la période 2026-2030. Une évaluation de la performance du contrat, actuellement menée par les inspecteurs des ministères, IGEDD et CGAAER, viendra compléter le bilan des réalisations par objectifs. Pour le prochain COP, l'OFB devra porter une attention toute particulière à la consolidation d'une culture commune d'établissement, résolument tournée vers la pédagogie et l'accompagnement, la coopération et le dialogue, ainsi qu'au renforcement de son positionnement et de son appui auprès des parties prenantes, en particulier auprès du monde agricole, avec lequel un nouveau pacte de confiance doit être noué.

De manière générale, les éléments de cadrage du Gouvernement restent d'actualité dans leurs grandes lignes et s'inscrivent en conséquence dans la continuité du précédent. Ainsi, il est attendu de l'OFB qu'il :

- soutienne l'activité de connaissance scientifique et technique sur l'eau et la biodiversité et qu'il contribue à sa valorisation et son appropriation par les décideurs et les citoyens ;
- préviene et contrôle les atteintes à l'eau et la biodiversité et qu'il veille à un usage équilibré des ressources naturelles en lien étroit avec les usagers ;
- mobilise et intervienne sur les territoires, sur l'eau et la biodiversité, pour impulser à tous les niveaux des changements transformateurs ;
- renforce une culture commune d'établissement orientée sur l'accompagnement du changement dans un souci d'optimisation des ressources.

Leur déclinaison comporte des inflexions, détaillées en annexe, pour tenir compte de la nécessité de trouver un chemin acceptable pour accompagner les changements qu'impose l'accélération des effets du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

Elle devra plus particulièrement tirer les conséquences de la crise agricole et des tensions fortes qui en ont découlé s'agissant des relations entre l'établissement avec ses interlocuteurs. Le nouveau COP doit permettre d'inscrire les évolutions législatives ou réglementaires, déjà adoptées ou en cours, dans une approche globale rénovée de la relation de l'établissement avec le secteur agricole, dans l'exercice de ses différentes missions. Nous souhaitons également que les indicateurs du COP soient résolument orientés sur la performance afin de nourrir un dialogue efficace avec la tutelle sur les missions confiées à l'établissement et les résultats obtenus.

Nous vous invitons, en lien avec le Directeur général de l'Établissement et nos deux ministères de tutelle, à mettre en place au sein du Conseil d'administration une gouvernance permettant de décliner les orientations stratégiques qui découlent de ce cadrage. Le Directeur général veillera pour sa part à bien associer les instances représentatives du personnel.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre parfaite considération.



Agnès PANNIER-RUNACHER



Annie GENEVARD

Travaux existants

Bilan du COP réalisé et présenté lors du CA du 13 mars 2025 :

- Chaque année, l'établissement présente lors de son CA de mars un « calcul annuel des indicateurs » et un « bilan annuel de mise en œuvre des objectifs opérationnels »
- L'OFB a aussi présenté au CA du 14 mars 2024 le bilan à mi-parcours qui a permis d'apprécier comment les orientations stratégiques ont été mises en œuvre et déclinées au sein des objectifs.
- Et le bilan du COP à fin 2024 a été présenté par l'OFB lors du CA du 13 mars 2025 : document détaillé de 64 pages + tableau détaillé avec le calcul des indicateurs

2 rapports structurants :

- Contrôle organique de la Cour des comptes
- Rapport d'information du Sénat relatif à l'évaluation de la loi de 2019 portant création de l'OFB

Mission conjointe de l'IGEDD et du CGAAER pour :

- Evaluer les résultats obtenus par l'établissement sur la durée du premier COP
 - Proposer des indicateurs de résultat et d'efficacité en nombre limité afin de nourrir le dialogue de gestion avec les tutelles, les échanges en CA et la restitution aux parties prenantes
-

- **CA du 13 mars 2025** : bilan du COP sur 2021-2024, méthode et calendrier, communication du cadrage fixé par le Gouvernement (signé le 18 mars) et **lancement d'un groupe de travail des membres du CA sur le projet d'orientations stratégiques du COP**
 - **GT des membres du CA du 6 mai** (réunissant une quinzaine d'administrateurs) : a permis d'aboutir à une **version consensuelle sur les orientations stratégiques entre les membres du GT**
 - **CA du 26 juin** : **présentation et avis favorable à l'unanimité sur le projet d'orientations stratégiques** pour consultation des différents conseils et comités (CNE, CNB, CNML, CNCFS) conformément à l'article R.131-28-10 du code de l'environnement
 - **Septembre à début octobre** : **consultation pour avis des conseils et comités sur le projet d'orientations stratégiques**
 - **CA du 16 octobre** : **adoption par le CA des orientations stratégiques** et présentation pour information du projet d'objectifs opérationnels
 - **CA du 27 novembre** : **adoption par le CA du COP dans son intégralité**, avec les objectifs opérationnels et les indicateurs
-

Plan prévisionnel du COP 2026-2030

- **Présentation de l'OFB, contexte et enjeux**
- **Priorités des pouvoirs publics** : cf. cadrage fixé par le Gouvernement (3-4 pages)
- **Orientations stratégiques : texte court élaboré par le Conseil d'administration**
- **Objectifs opérationnels (25-30 pages)**, complétés par des indicateurs:

18 objectifs opérationnels, dont

- Un volet transverse avec 7 objectifs
- Un volet « métier » avec 8 objectifs répartis entre « Connaître », « Accompagner » et « Protéger »
- Un volet « support » avec 3 objectifs

Un indicateur de performance par objectif opérationnel

Orientations stratégiques

Les 4 orientations stratégiques pour le COP 2026-2030

1. Concourir à la préservation du vivant
 2. Agir dans les territoires
 3. Engager l'ensemble des acteurs et des citoyens
 4. Consolider la culture d'établissement autour de sa raison d'être
-

1. Concourir à la préservation du vivant

A travers ces actions, l'OFB cherchera à contribuer à la **réduction des 5 types de pressions** qui pèsent sur la biodiversité : modification de l'usage des terres et des mers, sur-exploitation directe des ressources, changements climatiques, pollutions et dissémination et prolifération des espèces exotiques envahissantes.

Pour y parvenir, il **participera aussi à faire évoluer les facteurs et pratiques sociaux, économiques, culturels ou technologiques directement ou indirectement à l'origine de ces pressions**, accompagnant ainsi les « changements en profondeur » préconisés par l'IPBES. Il sera également **partie prenante de la lutte contre le changement climatique, tant pour contribuer à des politiques d'atténuation respectueuses de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité terrestre, aquatique, côtière et marine** que pour développer des **solutions d'adaptation fondées sur la nature**. Par-delà le climat, l'OFB contribuera à faire le lien entre la biodiversité et des enjeux de société qui gagnent à être appréhendés conjointement comme **la sauvegarde de la ressource en eau et la reconquête de sa qualité**, la santé et le bien-être, et l'alimentation, ainsi que nous y invite l'IPBES. Le **récit** développé auprès des citoyens, des acteurs et de l'ensemble de la société contribuera à inscrire la biodiversité au premier plan des préoccupations sociétales.

Sur l'horizon du COP, l'OFB priorisera ses actions et ses interventions financières pour atteindre, dans le cadre des missions qui lui sont fixées, la meilleure contribution possible à la transition écologique au regard de ses compétences, de ses moyens, de son apport spécifique et de sa complémentarité avec les autres acteurs.

2. Agir dans les territoires

Afin de maximiser son impact, cet **ancrage territorial** solide permet à l'OFB d'avoir une connaissance fine des enjeux et des acteurs dans chaque territoire et de prioriser ses interventions, en veillant à l'articulation avec les préfets et ses services pour agir efficacement à une échelle locale.

L'OFB consolidera ainsi son action territoriale selon trois modalités principales : assurer le **continuum** de son action en matière de **connaissance, d'accompagnement et de police**, renforcer la coopération et la complémentarité avec les services déconcentrés et les opérateurs de l'Etat **au sein de l'équipe Etat**, accompagner les acteurs territoriaux, les collectivités territoriales et leurs élus.

En termes de connaissance et de mobilisation de la société, l'OFB poursuivra en particulier son alliance stratégique avec les Régions, notamment à travers le **déploiement et la consolidation des Agences régionales de la biodiversité dans l'Hexagone et les Outre-mer**, dont il assure la vice-présidence. Il cherchera à associer les autres niveaux de collectivités.

L'exercice des missions de police, tant administrative que judiciaire, s'inscrit dans le cadre renouvelé de la gouvernance territoriale (Stratégie nationale de contrôle, Misen et Colden). Il s'adaptera aux **enjeux des territoires en matière de ressource en eau, de protection de la biodiversité et des milieux**, dans une logique d'équité, de prévention, de pédagogie et de proportionnalité et d'efficacité des réponses, qui peuvent être coercitives.

3. Engager l'ensemble des acteurs et des citoyens

L'interaction avec les acteurs poursuivra les objectifs suivants :

- *démultiplier l'impact de ses missions propres en accompagnant et fédérant les partenaires, en contribuant au développement de leurs compétences ;*
- ***renforcer, soutenir et valoriser les actions des partenaires qui œuvrent pour la connaissance, la préservation et la reconquête de la biodiversité** et des milieux terrestres, **aquatiques** et marins, ainsi que pour la **gestion équilibrée et durable de l'eau** et la qualité des sols ;*
- *mobiliser les partenaires plus généralistes, n'œuvrant pas spécifiquement dans le but de préserver la biodiversité afin qu'ils tiennent compte des enjeux de biodiversité.*

Tout en intensifiant son écoute vis-à-vis des besoins et contraintes des acteurs et parties prenantes, l'OFB poursuivra son action pour renforcer le mouvement des citoyens et de la société en faveur de la biodiversité.

4. Consolider la culture d'établissement autour de sa raison d'être

Il sera donc essentiel de consolider une culture commune autour de sa raison d'être : « Protéger le vivant, préserver notre avenir ».

*L'OFB s'attachera à **valoriser et développer les compétences et le savoir-faire de ses agents**. Il veillera au bien-être et à la formation de ces derniers, non seulement pour leur permettre des évolutions de leur carrière mais aussi de leurs pratiques pour être en mesure de répondre aux nouveaux défis. L'établissement consolidera la qualité de son expertise et l'indépendance de son action.*

*Face à l'urgence climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à l'accélération des enjeux environnementaux, l'OFB fera preuve **d'agilité**, anticipera les **tendances émergentes**, et renforcera sa **capacité prospective**. Cette dynamique impliquera adaptation et innovation, pour agir avec efficacité dans un monde en transformation.*

*L'OFB conduira un **dialogue social** sincère et de qualité, dans le respect de la diversité des points de vue, la santé et la sécurité de tous les agents de l'OFB restant une priorité absolue.*

*Soucieux de **l'efficacité de sa gestion**, il rendra **plus lisible la performance de son action au regard des priorités politiques fixées**, entreprendra les mutualisations nécessaires, sécurisera ses procédures tout en assurant un fonctionnement fluide, y compris **en développant les outils numériques appropriés**. Il restera particulièrement attentif à sa performance en matière de développement durable et d'inclusion, notamment en matière d'égalité professionnelle.*



Vote de la délibération sur les orientations stratégiques du COP de l'OFB

DELIBERATION N° 2025-09

Le Comité National de l'Eau,

Ayant pris connaissance du projet d'orientations stratégiques du contrat d'objectif et de performance de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) tel qu'approuvé par le conseil d'administration de l'OFB du 26 juin et étant consulté conformément à l'article R.131-28-10 du code de l'environnement

Ayant pris connaissance qu'il s'agit ici des orientations stratégiques et non du COP complet, ce qui explique que le texte soit volontairement concis et non détaillé.

DONNE UN AVIS FAVORABLE à ces projets de textes à la majorité des membres présents

Porte à connaissance de l'OFB la synthèse des contributions des membres du CNE pour prise en compte

Point divers : révision de la composition du comité de la pêche

-> impossibilité de réunir le comité de pêche suite à l'absence de représentants pour atteindre le quorum

Proposition de modifier la composition du comité pêche qui passerait ainsi de 33 à 23 membres. Seraient supprimés :

- le représentant des chambres d'agriculture ;
- le représentant des associations de riverains ;
- 7 membres désignés par le collège des collectivités territoriales, ainsi que l'obligation d'avoir une représentation de l'outre-mer ;
- le représentant des commissions locales de l'eau (CLE).

Conclusion

Prochaine réunion : le 18 décembre 2025